



## AAPPMA RECIPROCAIRES DU DOUBS

### MOTION ASSEMBLEE GENERALE DES PRESIDENTS DE LA RECIPROCITE DEPARTEMENTALE DU DOUBS DU 09/11/19 A 9 H 00 AU CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR DE BESANCON

Les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatiques (A.A.P.P.M.A) de la Réciprocité Départementale du Doubs constatant que, depuis 2016, de graves atteintes au système réciprocaire ont été perpétrées par la Fédération Départementale de Pêche du Doubs par les faits suivants :

- Les Lots gérés par le Département (actuellement à la disposition de tous les pêcheurs) réclamés par le Président, dans le but de les affecter à son AAPPMA de tutelle (2 Vallées, ex-Doubs Dessoubre)
- Les lots loués par la Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Doubs, (lots également mis à disposition de tout détenteur d'une carte de pêche prise dans une AAPPMA du Doubs et également aux détenteurs de cartes prises dans l'URNE, l'EHGO ou le CHI) sont réclamés en rétrocession par cette (même) AAPPMA.
- La contribution URNE affectée annuellement au compte réciprocaire, a fait l'objet en Commission Finances, puis en CA, d'une demande du Président Fédéral de réflexion sur une intégration aux comptes de la Fédération.

demandent dans leur Assemblée Générale du 9 Novembre 2019 :

- Au Conseil d'Administration de la Fédération de respecter l'article 7 - 1<sup>er</sup> alinéa des Statuts, préconisant que dans ses objectifs, la Fédération de Pêche est chargée :  
*« 1°- De participer à l'organisation et à la connaissance de la pratique de la Pêche, à toutes les actions en faveur de la promotion et du développement du loisir pêche en favorisant en particulier la RECIPROCITE... ».*
  - Au même Conseil d'Administration de ne plus voter les dispositions visant à affaiblir le Système Réciprocaire (inaccessibilité à des parcours par mise en réserve, retrait de lots...)
  - Au Président de la Fédération de faire cesser les manœuvres de "lobbying" auprès des propriétaires de lots actuellement "Fédéraux" au bénéfice de l'AAPPMA des 2 Vallées
- **VOTE : 26 votants – 0 Abstentions – 0 contre.**

Cette motion est donc votée à l'unanimité.

A Beure le 09/11/19.

Le Président de la Réciprocité,

**JL. CUENOT**